

DÉPARTEMENT
de la Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT
de Saintes

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
de SAINTES

PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres
dont le Conseil Communautaire
doit être composé.....70

Nombre de conseillers en
exercice.....70

de l'installation du Conseil Communautaire et de l'élection du Président et des Vice-Présidents

Nombre de Conseillers qui
assistent à la séance.....

- 66 jusqu'à l'élection du 3^{ème} Vice-Président
- 65 pour l'élection du 4^{ème} Vice-Président
- 64 pour l'élection du 5^{ème} Vice-Président
- 65 jusqu'à l'élection du 6^{ème} Vice-Président
- 64 pour l'élection du 7^{ème} Vice-Président
- 63 jusqu'à l'élection du 9^{ème} Vice-Président
- 62 pour l'élection du 10^{ème} Vice-Président
- 61 jusqu'à l'élection du 13^{ème} Vice-Président
- 58 jusqu'à l'élection du 15^{ème} Vice-Président

L'an deux mille seize, le 23 mars à 18 h 10, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment des articles L.2121-7 et L.2121-8 par renvoi de l'article L.5211-2, s'est réuni à la salle des Fêtes de Chaniers le Conseil Communautaire sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Céline VIOLLET, Vice-Présidente, de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers titulaires suivants :

| | |
|---|---|
| Mme AIMON Colette | M. JALLAIS Pierre-Henri |
| M. ARNAUD Dominique | M. LACOTTE Christian (départ après l'élection du 7 ^{ème} Vice-Président) |
| M. ARNAUD Joël | M. LANDREAU Jean-Claude |
| Mme BARBOTIN Catherine (départ après l'élection du 9 ^{ème} Vice-Président) | Mme LIBOUREL Françoise |
| M. BARUSSEAU Fabrice | M. MACHON Jean-Philippe |
| M. BERTRAND Bernard | M. MACHEFERT Bernard |
| M. BIGOT Eric | M. MARGAT Alain |
| Mme BLEYNIE Françoise | Mme MERCIER Sylvie |
| M. BRETOME Jean (départ après l'élection du 10 ^{ème} Vice-Président) | M. MONJOU Alain |
| Mme BRUNETEAU Claudine | M. NEVEU Frédéric |
| M. CAILLAUD Jean-Marc | M. PAJEILE Christian |
| M. CALLAUD Philippe (Départ après l'élection du 13 ^{ème} Vice-Président) | M. PANNAUD Eric (Départ après l'élection du 13 ^{ème} Vice-Président) |
| M. CHAIGNEAU Bernard | Mme POTTIER Agnès |
| M. CHANTEREAU Michel | Mme QUERE-JELINEAU Caroline |
| Mme CHEMINADE Marie-Line | M. RAGONNEAUD Jacki |
| Mme CHIRON Claudette | M. REDUREAU Denis |
| M. CLASSIQUE Jean-Claude | Mme RIPOCHE Chantal (Absente pour l'élection du 5 ^{ème} Vice-Président) |
| Mme COLIN Marie-Claude | Mme ROUBY Annie |
| M. COMPAIN Jean-Paul | M. ROUDIER Jean-Pierre |
| M. de MINIAC Joseph | M. ROUET Philippe |

| | |
|--|---|
| M. DELHOUME Philippe | M. ROUX Michel |
| M. DESRENTE Gérard | M. SAGOT Jean-Pierre |
| M. DOURTHE Christophe | Mme SEGUIN Brigitte |
| M. DRAPRON Bruno | M. SERIS Alain |
| M. EHLINGER François | M. SIMON Patrick |
| Mme FALLOURD Anne-Marie (Départ après l'élection du 6 ^{ème} Vice-Président) | M. TAILLASSON Stéphane |
| Mme FOCKEDEY Anne | Mme TENDRON Annie |
| M. FOUGERAT Christian | Mme THOUARD Geneviève |
| M. GILLARD Pascal | Mme TRAIN Eliane |
| M. GINOUX Marcel | Mme TROUVE Mélissa (départ après l'élection du 3 ^{ème} Vice-Président) |
| Mme HENRY Laurence (Départ après l'élection du 13 ^{ème} Vice-Président) | Mme VEILLET Nelly |
| M. HERVE Pierre | Mme VIOLLET Céline |

Etaient également présents les conseillers suppléants suivants, le conseiller titulaire de leur commune étant absent :

Monsieur Jérôme GARDELLE pour Monsieur Jacky QUERE
Madame Martine NATUREL pour Monsieur Pierre TUAL

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir (en application de l'article L 2121-20 du CGCT, applicable en vertu de l'article L5211-1 du CGCT) :

Mme ARNAUD Liliane a donné pouvoir à M. ROUDIER Jean-Pierre
Mme DURAND Françoise a donné pouvoir à M. DOURTHE Christophe
M. GRAVELLE Jean-Luc a donné pouvoir à M. PANNAUD Eric jusqu'au vote du 13^{ème} Vice-Président inclus.
Mme PICHARD-CHAUCHE Isabelle a donné pouvoir à M. EHLINGER François
Mme TROUVE Mélissa a donné pouvoir à M. ARNAUD Dominique à compter du vote du 4^{ème} Vice-Président.
Mme FALLOURD Anne Marie a donné pouvoir à M MONJOU Alain à compter du vote du 7^{ème} vice-président.
M. LACOTTE Christian a donné pouvoir à Mme QUERE-GELINEAU Caroline à compter du vote du 8^{ème} Vice-président (2^{ème} tour).
Mme BARBOTTIN Catherine a donné pouvoir à M. MARGAT Alain à compter du vote du 10^{ème} Vice-président.
M. BRETHOME Jean a donné pouvoir à M. NEVEU Frédéric à compter du vote du 11^{ème} Vice-président.
M. CALLAUD Philippe a donné pouvoir à M. GILLARD Pascal à compter du vote du 14^{ème} Vice-président.
Mme Laurence HENRY a donné pouvoir à M. SERIS Alain à compter du vote du 14^{ème} Vice-président.
M. PANNAUD Eric a donné pouvoir à M. CLASSIQUE Jean-Claude à compter du vote du 14^{ème} Vice-président.

Conseillers titulaires absents :

M. GRAVELLE Jean-Luc (A partir du vote du 14^{ème} Vice-Président)

INSTALLATION DES CONSEILLERS

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacki RAGONNEAUD, le plus âgé des membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération, qui a déclaré les membres du Conseil (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

ELECTION DU PRESIDENT

PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE

Le plus âgé des membres présents du Conseil Communautaire, Monsieur Jacki RAGONNEAUD, conseiller titulaire de la commune de Luchat, a pris la présidence du Conseil Communautaire (article L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil par ordre alphabétique, a dénombré 66 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Madame Mélissa TROUVE a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Communautaire.

Monsieur Jacki RAGONNEAUD a ensuite invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé que conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT applicables en vertu de l'article L.5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

CONSTITUTION DU BUREAU

Le Conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Mme Céline VIOLLET et M. Pierre-Henri JALLAIS.

DEROULEMENT DE CHAQUE TOUR DE SCRUTIN

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est approché de l'urne et a déposé lui-même dans l'urne son bulletin de vote plié écrit sur papier blanc. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, a été enregistré.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne).....70.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral)...2.....
- d. Nombre de bulletins blancs (Article L.65 du Code électoral)...3.....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b- c- d) ...65.....
- f. Majorité absolue...33.....

| INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| M. Jean-Claude CLASSIQUE | 42 | Quarante deux |
| Mme Laurence HENRY | 15 | Quinze |
| M. Jean-Philippe MACHON | 7 | Sept |
| M Eric PANNAUD | 1 | Un |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Monsieur Jean-Claude CLASSIQUE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CLASSIQUE, élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la communauté d'Agglomération de Saintes doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 14 vice-présidents au maximum (la loi imposant une limite de 15 vice-présidents).

Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a fixé à 15 le nombre de Vice-présidents.

ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne).....70.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral).....6.....
- d. Nombre de bulletins blancs (Article L.65 du Code électoral).....8.....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b- c- d)56.....
- f. Majorité absolue 28

| INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|------------------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| M. Christophe DOURTHE | 1 | une |
| M. Bruno DRAPRON | 1 | une |
| M. Christian LACOTTE | 1 | une |
| M. Frédéric NEVEU | 53 | Cinquante trois |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Monsieur Frédéric NEVEU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU SECOND VICE-PRÉSIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)...70.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral).....3.....
- d. Nombre de bulletins blancs (Article L.65 du Code électoral).....3.....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b- c- d)64.....
- f. Majorité absolue.....33.....

| INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| M. Eric PANNAUD | 64 | Soixante quatre |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Monsieur Eric PANNAUD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne).....70.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral).....0.....
- d. Nombre de bulletins blancs (Article L.65 du Code électoral).....1.....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b- c- d)69.....
- f. Majorité absolue...35.....

| INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| M. Philippe ROUET | 30 | Trente |
| Mme Eliane TRAIN | 39 | Trente neuf |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Madame Eliane TRAIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)...70.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral).....9.....
- d. Nombre de bulletins blancs (Article L.65 du Code électoral).....10.....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b- c- d)51.....
- f. Majorité absolue 26.....

| INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| M. Marcel GINOUX | 1 | Un |
| Mme Laurence HENRY | 1 | Un |
| M. Philippe ROUET | 1 | Un |
| M. Jean-Pierre SAGOT | 48 | Quarante Huit |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Monsieur Jean-Pierre SAGOT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du cinquième Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)...69.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral)...6.....
- d. Nombre de bulletins blancs (Article L.65 du Code électoral)...10.....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b- c- d)53.....
- f. Majorité absolue 27.....

| INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| M. Philippe ROUET | 1 | Un |
| M. Michel ROUX | 1 | Un |
| M. Patrick SIMON | 51 | Cinquante et un |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Monsieur Patrick SIMON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du sixième Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)...70.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral)....3.....
- d. Nombre de bulletins blancs (Article L.65 du Code électoral)....3.....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b- c- d)64.....
- f. Majorité absolue 33.....

| INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| Mme Chantal RIPOCHE | 1 | Un |
| M. Jean-Pierre ROUDIER | 17 | Six sept |
| M. Philippe ROUET | 1 | Un |
| Mme Geneviève THOUARD | 45 | Quarante cinq |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Madame Geneviève THOUARD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du septième Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote...0.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne).....70.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral).....1.....
- d. Nombre de bulletins blancs (Article L.65 du Code électoral).....3.....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b- c- d)66.....
- f. Majorité absolue ...34.....

| INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| M. Jean BRETHOME | 21 | Vingt et un |
| M. Bruno DRAPRON | 41 | Quarante et un |
| Mme Laurence HENRY | 1 | Un |
| M. Jean-Philippe MACHON | 1 | Un |
| M. Michel ROUX | 2 | Deux |
| | | |
| | | |
| | | |

Monsieur Bruno DRAPRON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du huitième Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne).....70.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral)...1.....
- d. Nombre de bulletins blancs (Article L.65 du Code électoral)...2.....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b- c- d)67.....
- f. Majorité absolue...34.....

| INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| M. Fabrice BARUSSEAU | 32 | Trente deux |
| Mme Marie-Claude COLIN | 30 | Trente |
| Mme Laurence HENRY | 5 | Cinq |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il a été procédé immédiatement à un second tour.

ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du huitième Vice-Président.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- g. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0.....
- h. Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne).....70.....
- i. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral).....2.....
- j. Nombre de bulletins blancs (Article L.65 du Code électoral)...3.....
- k. Nombre de suffrages exprimés (b- c- d)65.....
- l. Majorité absolue 33.....

| INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| M. Fabrice BARUSSEAU | 34 | Trente quatre |
| Mme Marie-Claude COLIN | 31 | Trente et un |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Monsieur Fabrice BARUSSEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé

ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du neuvième Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne).....70.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral).....0.....
- d. Nombre de bulletins blancs (Article L.65 du Code électoral).....4.....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b- c- d)66.....
- f. Majorité absolue.....34.....

| INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|---|----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| M. François EHLINGER | 12 | Douze |
| M. Alain MARGAT | 53 | Cinquante trois |
| M. Jean-Pierre ROUDIER | 1 | Un |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Monsieur Alain MARGAT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DIXIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du dixième Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne).....70.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral).....2.....
- d. Nombre de bulletins blancs (Article L.65 du Code électoral).....12.....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b- c- d)56.....
- f. Majorité absolue.....29.....

| INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| M. Christophe DOURTHE | 2 | Deux |
| M. Jean-Philippe MACHON | 3 | Trois |
| Mme Céline VIOLLET | 51 | Cinquante et un |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Madame Céline VIOLLET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Vice-Président et a été immédiatement installée.

ELECTION DU ONZIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du onzième Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne).....70.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral).....4.....
- d. Nombre de bulletins blancs (Article L.65 du Code électoral).....10.....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b- c- d)56.....
- f. Majorité absolue...29.....

| INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| M. Jean BRETHOME | 1 | Un |
| Mme Laurence HENRY | 1 | Un |
| M. Pierre Henri JALLAIS | 46 | Quarante six |
| M. Jean-Philippe MACHON | 1 | Un |
| M. Frédéric NEVEU | 1 | Un |
| Mme Chantal RIPOCHE | 1 | Un |
| M. Jean-Pierre ROUDIER | 4 | Quatre |
| M. Philippe ROUET | 1 | Un |

Monsieur Pierre Henri JALLAIS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU DOUZIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du douzième Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne).....70.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral).....0.....
- d. Nombre de bulletins blancs (Article L.65 du Code électoral).....3.....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b- c- d)67.....
- f. Majorité absolue...34.....

| INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| M. Christian FOUGERAT | 40 | Quarante |
| M. Jean-Pierre ROUDIER | 2 | Deux |
| M. Alain SERIS | 25 | Vingt cinq |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Monsieur Christian FOUGERAT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TREIZIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du treizième Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne).....70.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral).....0.....
- d. Nombre de bulletins blancs (Article L.65 du Code électoral).....2.....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b- c- d)68.....
- f. Majorité absolue...35.....

| INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| Mme Anne FOCKEDEY | 3 | Trois |
| M. Pascal GILLARD | 39 | Trente neuf |
| M. Jean-Claude LANDREAU | 26 | Vingt six |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Monsieur Pascal GILLARD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU QUATORZIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatorzième Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne).....69.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral)3.....
- d. Nombre de bulletins blancs (Article L.65 du Code électoral)5.....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b- c- d)61.....
- f. Majorité absolue 31.....

| INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| M. Bernard BERTRAND | 50 | Cinquante |
| M. François EHLINGER | 1 | Un |
| Mme Laurence HENRY | 1 | Un |
| M. Jean-Philippe MACHON | 1 | Un |
| M Jean Pierre ROUDIER | 8 | Huit |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Monsieur Bernard BERTRAND, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUINZIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quinzième Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne).....69.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral).....2.....
- d. Nombre de bulletins blancs (Article L.65 du Code électoral)...5.....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b- c- d)62.....
- f. Majorité absolue 32.....

| INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| M. Dominique ARNAUD | 43 | Quarante trois |
| M. Joël ARNAUD | 1 | Un |
| M. Christophe DOURTHE | 1 | Un |
| M. François EHLINGER | 1 | Un |
| Mme HENRY | 1 | Un |
| M. MACHEFERT | 1 | Un |
| M. Jean-Philippe MACHON | 2 | Deux |
| Mme RIPOCHE | 10 | Dix |
| M. Jean-Pierre ROUDIER | 2 | Deux |

Monsieur Dominique ARNAUD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal dressé et clos le 24 mars 2016 à 1 heures 00.minute, est signé par le doyen d'âge du conseil communautaire, les assesseurs, le ou la secrétaire de séance, le Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes, par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires présents ainsi que des conseillers suppléants présents en cas d'absence du conseiller titulaire de leur commune.

Le doyen d'âge du conseil communautaire :

Les assesseurs :

Le secrétaire :

Le président de la communauté d'Agglomération de Saintes :

Les autres conseillers communautaires :

